



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 3 juillet 2009

Communiqué de presse

PLFSS 2010 : Comment maîtriser les dépenses de masso-kinésithérapie déjà parfaitement maîtrisées !

La direction de la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam) vient de rédiger une première version de son « rapport sur les charges et produits » en d'autres termes, *les pistes de recettes et d'économies qu'elle préconise.*

Selon cette toute première version de travail, il semblerait que l'Assurance maladie recommanderait « *de se pencher sur la répartition des établissements de soins de suite et de réadaptation. Là où il en manque, les malades sont gardés dans les services de court séjour, sans raison médicale et à un coût élevé et là où ils sont nombreux, certains patients pourraient peut-être être suivis à domicile par un kiné, une infirmière... à moindre coût* »... **avec un ONDAM à 3 % en 2010 contre 3,3 % en 2009.**

L'Assurance maladie voudrait également « *harmoniser les usages locaux, sans aller jusqu'à la solution retenue pour la kinésithérapie* » : les fameux référentiels introduits par la loi de financement de la sécurité sociale 2009. **Tapons uniquement sur les masseurs-kinésithérapeutes libéraux...**

Selon l'Assurance maladie, les soins de kinésithérapie progresseraient encore trop rapidement :

- Pourtant, selon ses propres chiffres, « *sur les 5 premiers mois de l'année, la croissance des remboursements de soins de kinésithérapie reste modérée : +1,8% à fin mai contre 1,5% à fin avril* ».
- Pourtant, depuis le début de l'année, les dépenses de masso-kinésithérapie sont largement inférieures à l'ONDAM 2009.

L'Assurance maladie dégage déjà des marges de manœuvres sur les soins de masso-kinésithérapie alors que les référentiels par pathologies ne sont pas encore en place.

La FFMKR rappelle, malgré ses nombreuses demandes, que contrairement au dispositif de la Convention, l'évaluation du dossier « *optimisation du placement des patients en Centre de rééducation fonctionnelle (CRF)* » n'est toujours pas connue à ce jour.

On veut mettre sous accord préalable les soins de masso-kinésithérapie qui sont déjà maîtrisés alors qu'il n'existe rien concernant les soins de suite là, où même l'UNCAM reconnaît que des marges de manœuvre importantes existent. Marges de manœuvre pourtant évaluées par l'Assurance maladie à 250 millions d'euros.

La FFMKR demande qu'un accord préalable soit également mis en place pour les admissions en CRF.

Enfin, dans le cadre du PLFSS 2010, la FFMKR sera très attentive, tant au niveau de l'ONDAM de ville, qu'à la fongibilité entre les deux enveloppes ville-hôpital.

La réponse qui sera proposée par le gouvernement, traduira sa volonté quant aux moyens qu'il souhaite donner aux professionnels de santé libéraux, pour effectuer correctement la prise en charge des patients avec une qualité de soins irréprochable, mais aussi, dans quelle mesure il souhaite faciliter les transferts ville-hôpital.

**Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34**

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

